

08 juil 2019 -18:36

Adaptation de la NOTAM relative au Boeing B737MAX

L'interdiction de voler des Boeing B737Max est prolongée jusqu'à la fin de l'année. Cette interdiction pourrait cependant être levée plus tôt (ou prolongée), le tout dépend de l'implémentation d'améliorations et la validation de celles-ci par l'EASA et par nos services de la Direction générale du Transport aérien (DGTA).

Pas de vol sans accord de l'EASA

Le 28 juin, l'interdiction de vol du Boeing B737MAX a été prolongé jusque fin 2019 par la DGTA via une nouvelle Notice To AirMAN (NOTAM). La date de validité estimée jusque fin de 2019 a été attribuée afin d'éviter des extensions d'interdiction répétées.

Le 5 juillet, pour éviter tout malentendu autour de la date de remise en service, la NOTAM concernant l'interdiction de vol imposée au Boeing 737MAX a été adaptée en précisant que ces appareils ne seront pas autorisés à voler sans le feu vert de l'EASA.

Améliorations et suivi par les autorités

Boeing travaille actuellement sur des propositions d'amélioration. La Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis et l'Agence européenne de la Sécurité aérienne (EASA) vont, en tant qu'autorités responsables de la certification, évaluer en détails ces propositions et donner des instructions précises que les aéronefs, les pilotes et les compagnies aériennes devront respecter avant de pouvoir à nouveau utiliser ces appareils. L'implémentation correcte de ces instructions sera suivie par la Direction générale du Transport aérien (DGTA), qui donnera ensuite son accord pour que ces appareils soient réutilisés. La NOTAM sera retirée à ce moment-là. A l'heure actuelle, la DGTA n'a pas encore de vue sur une date éventuelle ni sur les instructions spécifiques qui devront être respectées.

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be